

Réseau N°91

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Données DSN : un vaste potentiel d'usages



La Une

La bonne connaissance des données sources est indispensable pour l'agilité des usages. La DSN, initiée en 2011 comme levier de simplification pour les entreprises, a totalement changé le paradigme alors en place : ce ne sont plus les organismes et administrations qui demandent aux entreprises les données dont ils ont besoin. La sémantique des données n'est plus une description vue par un « destinataire » ; elle se base sur les données utiles et nécessaires pour les pratiques de paie. La collecte est alors organisée sur ce modèle, où chaque donnée de paie a un sens en soi et en relation avec les autres. Utiliser une donnée pour ce qu'elle n'est pas conduira invariablement à des erreurs. Par exemple, si un salarié a deux contrats, ses deux rémunérations brutes porteront les caractéristiques des contrats. Mais si ces deux contrats suivent les mêmes règles pour les calculs des cotisations, il y aura une seule base assujettie. Ce n'est pas dans ce bloc, mais plus haut en DSN qu'il faut chercher les caractéristiques des contrats concernés. La DSN fourmille d'exemples de ce type. Compte tenu du gisement majeur de données qu'elle constitue désormais, il est légitime que de nombreux souhaits d'usages apparaissent. Mais il est tout aussi légitime de les couvrir en garantissant la bonne interprétation de ce qui y est géré. Une interprétation erronée ne pourra pas, de fait, donner les justes résultats.

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS



Édito

Le nom Net-entreprises, imaginé dès 2000, était prédestiné. Depuis 24 ans, il ne cesse de démontrer concrètement ce que peut être la simplification au service des entreprises. Le succès technologique du portail et son utilité, salués par de nombreux acteurs, réaffirment les enjeux de simplification, qui sont au cœur de nos travaux. Le bouquet de services évolutif et les formalités substituées par la DSN facilitent les démarches déclaratives ou administratives des employeurs. De même, les travaux d'optimisation du tableau de bord et l'amélioration du parcours utilisateur sont d'autres exemples des moyens mis en œuvre pour faciliter la vie des entreprises. Par ailleurs, le premier hackathon organisé sur les données de la DSN, en partenariat avec Etalab et la DINUM, a ouvert de nombreuses perspectives autour de la simplification et de la valorisation des données sociales. Au moment où les enjeux de la simplification sont portés politiquement, nous devons rester vigilants et poursuivre nos travaux en respectant notre principe fondamental : partir de l'existant pour éviter de demander aux entreprises de réaliser des démarches supplémentaires. C'est dans cette dynamique que Net-entreprises poursuit son travail en 2024 au service des entreprises.

Éric Hayat
Président du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - FRANCE TRAVAIL
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CRP RATP - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL - CFDT
CPME - CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

Accrochage du compte AT/MP au compte entreprise

Le compte AT/MP est intégré au compte entreprise, conçu pour réunir tous les téléservices des deux branches de la Sécurité sociale.

Le compte entreprise est un projet commun aux deux branches que sont l'Assurance Maladie et la branche Risques Professionnels. « *L'enjeu est d'effacer la complexité de notre organisation historique, qui repose sur deux branches distinctes au sein de la Sécurité sociale et de simplifier notre relation de services aux entreprises* », précise Anne Thiebeauld, Directrice des Risques Professionnels à la CNAM. Depuis sa création en 2022, le compte entreprise intègre progressivement tous les téléservices existants.

En juin 2024, le compte AT/MP migre à son tour vers le compte entreprise. « *Cette migration se fait en toute transparence pour les utilisateurs, puisque le compte AT/MP reste accessible selon les mêmes modalités sur net-entreprises.fr. La seule évolution visible porte sur le changement de libellé, le service étant renommé "Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels"* », indique Karine Pelletier, Cheffe de projet Plateforme de Services au GIP-MDS.

Un bouquet de services

Des études ont été menées sur l'ergonomie et la navigation pour répondre aux attentes des utilisateurs en termes de fluidité de parcours et d'accès à l'information. « *Nous bénéficions de l'infrastructure technique de Net-entreprises, afin de conserver une simplicité d'usage pour les entreprises. De même, la gestion des habilitations s'appuie sur l'architecture technique et le savoir-faire du GIP-MDS en la matière* », poursuit Anne Thiebeauld. Cette migration est menée grâce à une collaboration étroite entre les équipes de la CNAM et du GIP-MDS. « *Nous assurons un suivi opérationnel pour mesurer les impacts sur les utilisateurs du portail et garantir une simplification des accès aux services* », explique Karine Pelletier.

Le compte entreprise permet aux utilisateurs qui se connectent pour un service en particulier de découvrir l'ensemble des téléservices de la CNAM et d'y avoir accès, selon leurs habilitations. « *En plus d'offrir un accès unifié à l'ensemble de notre bouquet de services, le compte entreprise constitue un socle qui sera enrichi avec la création de nouveaux services en ligne* », conclut Anne Thiebeauld.

Suppression du délai de carence en cas de fausse couche

Depuis janvier 2024, en cas d'interruption spontanée de grossesse, un arrêt de travail pour maladie peut être délivré, sans application du délai de carence. Les modalités déclaratives restent les mêmes : cet arrêt est à déclarer sous le motif d'un arrêt maladie classique. Les personnes concernées devront transmettre à l'Assurance Maladie un formulaire spécifique, avec le motif détaillé de l'arrêt, permettant de supprimer le délai de carence.



Anne Thiebeauld

Directrice des Risques Professionnels à la CNAM

Le signalement FCTU pour les fins de contrat

Depuis janvier 2024, le signalement FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique) en DSN est le principal canal de dépôt pour déclarer les fins de contrat. L'Assurance Chômage délivre à l'employeur, en retour du signalement, une Attestation Employeur Rematérialisée (AER) à remettre au salarié. La saisie « AE Web » reste disponible en dernier recours.

SOLTEA : bilan 2023, perspectives 2024

Alors que la première campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage pour 2023 présente des résultats positifs, la plateforme SOLTéA a inauguré la campagne 2024 avec plusieurs évolutions fonctionnelles.

Le bilan statistique de la première campagne de fléchage sur SOLTéA est positif : 185 897 entreprises se sont inscrites sur la plateforme. 619 953 employeurs ont réalisé au moins un fléchage vers un établissement de formation. 6 641 644 fléchages ont été réalisés au total. 71,6 % du fond a été réparti auprès de 9 903 établissements. Par ailleurs, un système de versements compensatoires va permettre d'employer les fonds non fléchés en 2023 au bénéfice des établissements ayant perçu un montant de la taxe d'apprentissage inférieur à l'année précédente.

Les nouveautés de 2024

La deuxième campagne SOLTéA est ouverte depuis le 6 mai pour les établissements de formation, afin de mettre à jour leurs informations. Et depuis le 27 mai, les entreprises peuvent à leur tour se connecter et flécher les établissements de leur choix, pour répartir leur solde de taxe d'apprentissage. Plusieurs évolutions fonctionnelles voient le jour à cette occasion : « *les employeurs peuvent décider de donner aux établissements la visibilité de leur sélection avant le versement bancaire et saisir des contacts nominatifs à destination de leurs partenaires* », souligne Nicolas Blais, responsable d'offre SOLTéA à la CDC. Il leur est aussi possible de répliquer les fléchages effectués l'an dernier et de mettre à jour cette liste pour la nouvelle campagne.

Enfin, les employeurs ont désormais la possibilité de grouper plusieurs SIRET et de répartir leurs crédits ensemble : les fléchages saisis sur un SIRET de leur choix sont ensuite dupliqués sur tous les SIRET regroupés. « *Net-entreprises œuvre quotidiennement pour garantir un accès simple, performant et sécurisé aux utilisateurs et pour les accompagner dans leurs démarches sur le portail* », rappelle Luc Bernard, Chef de projet au GIP-MDS.

Bilan chiffré SOLTéA 2023

185 897

entreprises inscrites sur la plateforme SOLTéA.

71,60 %

du fond a été réparti.

619 953

employeurs ont réalisé au moins un fléchage vers un établissement de formation.

6 641 644

fléchages ont été réalisés au total.

9903

établissements ont été fléchés par les entreprises.

Un passeport de prévention pour 2025

Ce passeport, mis en œuvre par la Caisse des dépôts, concerne la prévention des risques en santé et sécurité au travail. Il répertorie les attestations de formation, les certificats et diplômes obtenus dans ce domaine. Son entrée en vigueur est annoncée pour 2025.

Les auto-entrepreneurs n'ont plus accès à net-entreprises.fr

Les auto-entrepreneurs ne peuvent plus accéder à la plateforme dédiée via le site net-entreprises.fr. Ils doivent se connecter directement à la plateforme auto-entrepreneur avec leur numéro de sécurité sociale. Une campagne de mails, menée par l'Urssaf, est en cours pour les en informer.

Campagne C3S, des chiffres en hausse !

La campagne C3S s'est déroulée du 7 mars au 15 mai, avec une prévision de 7 % de déclarants supplémentaires. Objectif atteint !

Pour rappel, la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) est due chaque année par les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros. À partir de données transmises par la DGFIP, l'Urssaf a établi la liste des entreprises redevables. Cette année, leur nombre est en hausse de près de 7 %, avec un objectif de 27 800 entreprises redevables contre 26 000 en 2023. « Au 15 mai, nous sommes à 90 % de l'objectif cible concernant le nombre de déclarations effectuées. Ce chiffre est conforme aux années précédentes, et même de bon augure, sachant que notre objectif est supérieur à l'an dernier », estime Luc Bernard, Chef de projet Plateforme de Services au GIP-MDS.

Le montant recouvré franchit cette année la barre des 5 milliards d'euros, soit une hausse de 9,7 %. Ce montant était atteint à l'époque où la C3S concernait

plus de 300 000 entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 760 000 euros. C'est une première depuis que le seuil de cette contribution est passé à 19 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les chiffres clés de la campagne 2024

27 800
entreprises redevables

7%
d'entreprises redevables
supplémentaires

5 milliards
d'euros recouvrés

9,7%
de hausse du montant
recouvré

Vigilance sur la validité des mandats SEPA

Il est nécessaire de vérifier régulièrement la validité des mandats SEPA. Un mandat non utilisé depuis 36 mois devient caduc et ne peut plus servir pour autorisation de prélèvement.

Sur net-entreprises.fr, le service Module Mandat permet aux déclarants de gérer leurs mandats de prélèvement SEPA, afin de pouvoir effectuer le télépaiement de leurs cotisations et contributions. Cependant, les mandats non utilisés depuis 3 ans deviennent caducs et ne sont plus valables. « Les mandats échus apparaissent, entre autres, lors des campagnes C3S. Cette contribution est due en fonction du chiffre d'affaires, les entreprises n'en sont donc pas toujours redevables d'une année sur l'autre. Aussi, il y a parfois des impayés ou des rejets de prélèvements car le mandat est devenu caduc », indique Luc Bernard, Chef de projet au GIP-MDS.

« Le GIP-MDS ne peut pas se substituer au déclarant qui, sur Module Mandat, est le seul à pouvoir révoquer son mandat SEPA afin d'en créer un nouveau. Il s'agit donc d'aller vérifier régulièrement la validité du mandat. Cette action peut être réalisée à tout moment, sans attendre que le mandat soit caduc. », précise Karine Pelletier, Cheffe de projet Plateforme de Service au GIP-MDS. Lors de la vérification, le déclarant doit s'assurer que son mandat sera toujours valide à la date du prélèvement et non au jour où il donne l'ordre de paiement, comme pour la C3S, par exemple, où le prélèvement peut être opéré en différé si l'ordre est passé pendant la campagne.



Hackathon DSN : un véritable succès !

Le premier hackathon sur les données DSN a eu lieu le 14 et 15 mai 2024. Une centaine de participants se sont réunis pour proposer et développer de nouveaux cas d'usages de ces données.

Co-organisé par le département Etalab de la DINUM, la Direction du numérique du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le GIP-MDS et la MIDS, cet événement était consacré à la valorisation des données de la DSN. Les participants venus d'horizons divers – organismes, administrations, experts-comptables, associations, entreprises – avaient à leur disposition des données DSN pseudonymisées afin de proposer des projets ou des services d'intérêt majeur et d'améliorer le pilotage des politiques publiques dans le champ travail-emploi-formation.

« De nombreuses précautions ont été prises en amont, afin de sécuriser l'évènement sur les plans techniques et juridiques. Sur les deux jours, les participants ont effectué 200 000 requêtes et 11,5 milliards d'enregistrements de données », détaille Marielle Chrisment, Directrice d'Etalab. Parmi les 16 projets présentés, trois lauréats se sont distingués (voir encadré). « Notre objectif est d'accompagner avec la DINUM ces trois projets gagnants afin qu'ils se réalisent concrètement dans les mois qui viennent », précise Nicolas Simon, Directeur des Offres et de la Transformation Digitale au GIP-MDS.



La DSN, un nouvel Eldorado

Le principal enseignement de cet événement est que la DSN est une véritable mine d'or. Ses données offrent un potentiel d'usages et de projets très diversifiés, utiles aussi bien aux entreprises qu'aux administrations et aux citoyens. « Il y a eu une émulation très positive autour des travaux menés, et cela a aussi permis aux participants de progresser dans la connaissance de la DSN et de ses données », indique Marielle Chrisment. Les projets présentés ont montré des cas d'usages de grand intérêt

et ont ouvert de nombreuses perspectives autour de la simplification et de la valorisation des données sociales.

« Nous avons déjà travaillé sur le potentiel des données DSN, mais toujours avec les membres du GIP-MDS et orienté vers les entreprises. Cet événement a permis d'ouvrir plus largement les sujets et d'envisager de nouveaux cas d'usages avec de nouveaux partenariats », affirme Nicolas Simon. Au final, des opportunités, des nouveaux projets, des données dont l'intérêt est au service du plus grand nombre... Tout était réuni pour un hackathon réussi !

Les 3 projets lauréats

1. A.P.R.E.S

Ce projet, Aide au Pilotage pour le Réseau Emploi sur le Suivi de parcours, vise à comprendre et suivre sur la durée les personnes éloignées de l'emploi, afin de mieux cerner les trajectoires professionnelles et d'individualiser les solutions d'accompagnement.

2. Dossier Facile

La start-up d'État incubée à la Direction du numérique du Secrétariat général des Ministères Écologie Énergie Territoires Mer (Fabrique numérique) prévoit, grâce à la DSN, d'automatiser la remontée d'informations sur les salaires pour éviter d'avoir à transmettre ses propres bulletins de paie lors de la constitution d'un dossier locatif.

3. SeniorRH

Ce projet permettra de mieux cibler les contrôles à opérer dans les EHPAD, en s'appuyant sur les données de bulletin de paie pour identifier les établissements où les risques psycho-sociaux sont en hausse (arrêts maladie, absences, turn-over...), ce qui peut avoir un impact sur la qualité des soins portés aux résidents.

DSN 2024 : un maître-mot, la fiabilisation

La DSN, avec plus de 75 formalités remplacées, est entrée dans une phase de stabilisation. Les travaux menés en 2024 sont avant tout des ajustements pour fiabiliser et consolider le système.

Alors que les principales formalités et populations sont désormais bien intégrées en DSN, il s'agit de renforcer la fiabilisation des éléments déclarés. « *Nous travaillons sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires. Notre objectif est de trouver le juste milieu, pour pouvoir vérifier les éléments déclarés sans complexifier l'ensemble ou ajouter un surcroît de travail aux déclarants* », indique Ludovic Houdé, Responsable du service pilotage DSN au GIP-MDS. Les travaux de 2024 induisent de nouvelles simplifications pour les déclarants, tout en veillant à la qualité et à la fiabilité des données. C'est le cas notamment des CRM normalisés (voir article en page 7), mis en place l'an dernier, qui sont enrichis progressivement afin d'y intégrer davantage de contrôles.

De même, des travaux continuent d'être menés sur le montant net social, dont la déclaration est obligatoire depuis janvier 2024. Des indicateurs sont produits pour s'assurer que le montant déclaré est fiable. Toujours en lien avec la fiabilisation des données, des évolutions sont portées pour améliorer l'identification des salariés nés à l'étranger. « *Cela va permettre d'éviter certains amalgames parfois produits par le Système National de Gestion des Identifiants (SNGI) lors du traitement de ces données, et de fait, garantir les droits aux bons individus* », commente Ludovic Houdé.

Toujours plus de simplification

En termes de simplification, la DSIJ pour congé de deuil peut désormais être déclarée en DSN grâce à l'ajout de ce motif dans les signalements d'arrêt de travail. Les fins de contrats sont également transmises, en temps réel, aux caisses de congés payés grâce au signalement FCTU. Par ailleurs, une nouvelle population, les détenus travailleurs, est intégrée en 2024. Être déclarés en DSN leur permettra de bénéficier de l'ouverture de leurs droits sociaux, dont les droits à l'assurance chômage. « *Cette population ayant des contrats spécifiques, nous avons accompagné la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour qu'ils puissent s'intégrer dans le modèle DSN tel qu'il existe, sans avoir à le dénaturer* », précise Ludovic Houdé.

Enfin, à partir du deuxième semestre 2024, les Attestations Employeurs Mensuelles (AEM) pour les intermittents du spectacle seront progressivement substituées par la DSN. « *L'enjeu fort de 2024 est de combiner fiabilisation et simplification. C'est pourquoi des travaux sur la normalisation sont aussi menés en atelier, avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème DSN. Normaliser permet de bien définir les éléments en amont et de s'accorder sur la bonne façon de les déclarer, ce qui assure une meilleure qualité des données transmises* », conclut Ludovic Houdé.

La gestion des acomptes n'est pas à porter en DSN

Les acomptes étant gérés hors paie par les entreprises, ils ne doivent pas être renseignés en DSN. Le système génère un fichier mensuel basé sur la paie réelle. Par définition, les acomptes n'y figurent pas et leur inclusion peut entraîner des doublons et des incohérences.



Un usage étendu des CRM normalisés

Les CRM normalisés sont désormais bien implantés dans le paysage DSN. Alors que certains connaissent une extension de leurs usages, de nouveaux sont à venir.

Le principe des CRM normalisés, basés sur la norme NEOREs, est d'optimiser les remontées d'anomalies, afin de faciliter la correction des données DSN au niveau des logiciels de paie. « *On distingue deux grandes catégories de CRM normalisés : ceux portant sur la qualité, comme les CRM Urssaf mensuels ou le CRM Identité. Et les CRM de transmission de paramètres, à l'image des CRM « effectifs » qui transmettent des paramètres ou des taux à intégrer dans la paie* », précise Julie Conti, Responsable du service Normalisation.

Les CRM Urssaf et les futurs CRM MSA mensuels, sont au cœur du process de fiabilisation des données. En remontant chaque mois aux déclarants les anomalies à corriger, ils permettent d'améliorer la qualité des données DSN. « *Un projet d'extension du périmètre de leurs contrôles est en cours pour être étendus à différents métiers* », indique Julie Conti. L'objectif à terme est d'obtenir un CRM qui couvrira un spectre de données très large sur les contrôles opérés, afin de fiabiliser les données pour toute la communauté DSN, avec un vecteur cohérent et unique pour les déclarants.

Amélioration et nouveautés

En lien avec le CRM mensuel Urssaf, un nouveau CRM va être créé en 2025 : le CRM de rappel annuel émis par l'Urssaf. « *Ce CRM va récapituler toutes les anomalies non corrigées sur l'année civile précédente, afin de prévenir le déclarant. Sans action de sa part, ces données pourraient faire l'objet d'une substitution* », explique Julie Conti. L'idée est de ne plus avoir d'anomalies résiduelles qui peuvent être préjudiciables pour les droits des salariés. Parmi les autres nouveautés, des contrôles sont mis en place sur le montant net social, afin que les déclarants puissent corriger et fiabiliser cette nouvelle donnée avant la mise en vigueur effective de la réforme du RSA et de la prime d'activité.

Après une période de rodage, le CRM Identité va, quant à lui, être aligné sur les règles de gestion du BIS*, afin d'obtenir une meilleure intégration des corrections. De nouveaux contrôles sont aussi prévus pour mieux repérer les cas de confusion d'identité. L'enjeu, in fine, est d'avoir une bonne identification des salariés afin de leur assurer des droits au plus juste. Quant aux CRM « effectifs », en tant que premiers CRM normalisés mis en place, ils ont montré leur efficacité. Des réflexions sont en cours pour normaliser d'autres CRM de transmission de taux selon ce modèle.

« *Pour que les CRM normalisés atteignent vraiment leurs objectifs, il est essentiel d'embarquer un maximum d'éditeurs, afin que la remontée d'anomalies et les corrections soit réellement intégrées dans le logiciel de paie* », conclut Julie Conti.

*BIS : Bilan d'Identité des Salariés



Un format inédit pour les Comités régionaux

Les 19 et 20 novembre 2024, les Comités régionaux organisent un événement « le e-RDV de la protection sociale » sous la forme d'un salon virtuel. Présentation.

Les dernières Rencontres Extra ont montré que les participants plébiscitent les formats courts et en distanciel pour obtenir directement et rapidement les réponses à leurs questions. « Face à ce constat, nous avons choisi cette solution innovante de salon virtuel, développé par notre prestataire EnPersonne, qui permet de proposer des webinaires animés par des intervenants d'organismes régionaux et des rencontres individuelles », indique Sandrine Lemineur, Animatrice des Comités régionaux au GIP-MDS. Si le format change, le contenu, articulé autour du thème « Boostez votre expertise en protection sociale », reprend le principe habituel où les différents organismes sont réunis pour évoquer les sujets d'actualité et répondre aux questions des utilisateurs. « Les différents webinaires, sous forme de conférences courtes, aborderont des thématiques opérationnelles, en fonction des profils d'utilisateurs et de leur niveau d'expertise, afin de répondre aux besoins de tous », détaille Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Un évènement coconstruit

La plateforme web qui sert de support au salon virtuel sera organisée en plusieurs halls, par région, au sein desquels les organismes régionaux auront chacun leur stand virtuel. Si les participants

souhaitent rencontrer leurs interlocuteurs régionaux, ils pourront s'inscrire pour un rendez-vous individuel sur leurs stands. Ce format permet de conserver la proximité entre organismes et utilisateurs, qui est la raison d'être des Comités régionaux. Cet évènement est construit en collaboration avec les animateurs des Comités, afin de répondre à leurs attentes. « Les animateurs sont ravis de cette coconstruction, qui génère une forte implication et une grande adhésion de leur part », précise Fleur Le Logeais. La plateforme sera ouverte dès le mois de septembre, les participants pourront découvrir le programme et s'inscrire aux conférences de leur choix.



79^e Congrès des experts-comptables

Le Congrès de l'Ordre des experts-comptables aura lieu du 9 au 11 octobre 2024, à Marseille, sur le thème : « Embarquement immédiat. Du projet de cabinet aux missions de demain ». Le stand et les interventions de Net-entreprises auront pour thème : « Embarquer et naviguer sur net-entreprises.fr ».

